

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE121

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« dispositif au regard notamment des motifs mentionnés au III »

le mot :

« chapitre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.